



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Programme 9

**Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union
africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique
pour l'avancement de la mise en œuvre**

Engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063

1. À sa 13^e séance, le 20 mai 2025, le Comité a examiné le programme 9 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre, engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [[A/80/6 \(Sect. 11\)](#)].

Débat

2. Plusieurs délégations ont réaffirmé leur attachement aux objectifs du programme et remercié le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Département de la communication globale de la présentation du plan-programme. On s'est félicité de l'application continue du Cadre Organisation des Nations Unies-Union africaine pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. On a estimé que les aspirations du projet de programme, notamment la coordination, la cohérence et l'alignement effectifs de la présence des Nations



Unies en Afrique et l'appui à l'Union africaine, contribuaient à ce que les politiques soient appliquées de façon plus cohérente et plus efficace sur l'ensemble du continent.

3. Afin de renforcer la coopération avec les organes et institutions de l'Union africaine, une délégation a appelé au renforcement des synergies avec l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, cadre principal visant à accélérer la coopération économique et l'intégration entre les pays d'Afrique et à faciliter les investissements publics et privés dans les infrastructures sur le continent. Il a été noté que le cadre était également une plateforme destinée à renforcer la démocratie, les droits humains, la bonne gouvernance et la bonne gestion économique. Avec la participation des parties prenantes, notamment de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, l'action en cours visant à donner pleinement effet à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour renforcer la résilience de l'Afrique, qui était mise en avant au paragraphe 11.2, a également été saluée. L'appel a été renouvelé en faveur d'une solution globale et durable aux programmes d'endettement extérieur et des pays africains, notamment grâce à des programmes spéciaux de renforcement des capacités commerciales qui aident les pays africains tributaires de produits de base à se restructurer, à se diversifier et à être plus compétitifs. En ce qui concerne les partenariats stratégiques à l'appui de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, il a été rappelé qu'en 2016, les dirigeants d'Afrique avaient décidé que la réforme institutionnelle de l'Union africaine était urgente et nécessaire compte tenu du rôle de l'Union africaine dans la conduite et la réalisation de l'Agenda 2063. L'objectif de la réforme de l'Union africaine était de permettre à celle-ci de répondre à l'évolution des besoins des États membres et d'assurer de manière efficace et efficiente la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Étant donné qu'il restait beaucoup à faire en matière de réforme, la délégation a engagé instamment le Secrétariat de l'ONU à accélérer ses efforts en matière de planification stratégique pour créer la dynamique nécessaire à l'aboutissement de la réforme de l'Union africaine.

4. En ce qui concerne les activités menées en faveur de la jeunesse africaine, on a demandé comment les efforts déployés pour atteindre les objectifs indiqués au paragraphe 11.21 s'accordaient avec le principe Unité d'action des Nations Unies. Une question a également été posée au sujet du paragraphe 11.41, concernant l'importance et l'utilité de démontrer des progrès tangibles au regard des objectifs de développement durable, ainsi que l'incidence du sous-programme 3 (Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063) sur d'autres aspects du programme.

5. Une délégation s'est opposée à la réinterprétation du développement durable, qui ne tenait pas compte de la responsabilité de chaque nation quant à son développement, et a souligné à cet égard que le Programme 2030 n'était plus soutenu. Toutefois, elle a salué les dispositions prises pour rationaliser les activités des entités des Nations Unies afin d'éviter des chevauchements. Sachant qu'il était indiqué au paragraphe 11.43 que la cible fixée, à savoir 7 000 écoutes, n'avait pas été atteinte parce que le nombre d'écoutes ne rendait pas compte des tendances en matière de consommation de médias dans la région, elle a demandé ce qui était prévu dans le cadre du sous-programme pour rendre compte de ces tendances en 2026.

6. Une délégation s'est félicitée de l'adoption du Pacte pour l'avenir. Elle a estimé que le Pacte était fondé sur des engagements existants et cadrerait avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Consciente de la nécessité d'éviter les doubles emplois, de rationaliser les programmes et de mettre en commun les ressources dans le système des Nations Unies, elle a noté avec préoccupation que les activités entreprises par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale semblaient se chevaucher. Sachant que les trois entités partageaient les responsabilités concernant le développement de l'Afrique, des

explications ont été demandées sur les différentes attributions de ces entités et sur la façon dont elles se complétaient. Étant donné que les travaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique portaient notamment sur la prise en compte de la situation des femmes et des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats du programme, des informations ont été demandées sur les points forts de chaque entité pour ce qui est des activités touchant les femmes et les questions de genre.

7. En ce qui concerne le financement du développement, un mécanisme d'appui à la gestion de la dette a été demandé pour les pays africains. Le rapport du Secrétaire général qui serait présenté plus tard en 2025 contenait une description du mécanisme et des indications sur les changements prévus en matière de financement du développement, notamment le temps nécessaire pour que les pays risquant de se trouver en situation de défaut de paiement engagent des négociations avec les créanciers. La nécessité de mettre en place un système beaucoup plus accessible aux pays africains courant le risque de défaut de paiement était également évoquée dans le rapport. On s'est félicité du lancement en 2024, dans le cadre du sous-programme 1 (Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063), d'un cours de formation en ligne à un rythme personnalisé, qui permettait aux participants d'acquérir des connaissances exhaustives quant à la manière de mettre à profit la gouvernance, le financement et les systèmes nationaux pour surmonter les difficultés en matière de paix et de développement. Cette formation répondait aux besoins de nombreux fonctionnaires des États d'Afrique. Compte tenu du fait que le cours avait été suivi par des fonctionnaires de 26 pays d'Afrique, des informations supplémentaires ont été demandées sur la stratégie visant à susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de pays d'Afrique pour accroître la participation à la formation. Afin de renforcer la coordination de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique et d'améliorer la coordination des activités des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, on a rappelé qu'aux soixante-troisième et soixante-quatrième sessions du Comité, il avait été recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte des réunions régulières tenues par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avec le groupe des représentantes et représentants de haut niveau des États d'Afrique à New York. L'importance d'avoir des réunions structurées avec le Groupe des États d'Afrique a été soulignée. Les réunions de coordination avec les ambassadeurs et ambassadrices du Groupe visaient à recueillir les avis et opinions de ceux-ci sur la mise en œuvre des priorités de l'Afrique. En faisant le point de la réalisation des objectifs définis dans le cadre du sous-programme 2 (Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063), la délégation a fait observer que ces recommandations n'avaient pas été prises en compte dans le projet de plan-programme. Elle a demandé pourquoi ces réunions n'étaient pas tenues à New York alors qu'il était clair que la participation de haut niveau des États d'Afrique revêtait une importance cruciale pour l'Afrique, et a estimé qu'il fallait rectifier ces lacunes. Elle a également appelé l'attention du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique sur le fait que, lors des débats de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique, l'un des documents présentés mentionnait encore le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Sachant qu'il importait de donner la priorité à l'Agenda 2063, elle a souligné qu'il fallait corriger cette erreur pour tenir compte de la mise en œuvre des priorités de l'Afrique conformément à l'Agenda 2063.

8. Une autre délégation a souligné qu'elle continuait d'appuyer le plan-programme visant à mobiliser le système des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'établissement de partenariats gagnant-gagnant ressortait de l'esprit de l'Agenda 2063 et du discours tenu par le Bureau de

la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale concernant le rôle de l'Afrique en matière de développement. Bien que la propre trajectoire de développement de l'Afrique soit liée aux processus mondiaux, l'une des plus grandes difficultés rencontrées par l'Afrique était sa vulnérabilité face aux chocs extérieurs. Toutefois, une bonne exploitation du dividende démographique de l'Afrique aux fins de la mise en service de technologies grâce au transfert de technologies et à l'investissement dans des secteurs stratégiques permettrait vraiment à ces partenariats gagnant-gagnant de voir le jour. L'attention a également été attirée sur l'importance de fournir un appui aux pays africains afin de promouvoir la paix, le développement et la coopération au moyen d'un partenariat stratégique global. La délégation a mis en avant l'esprit d'amitié et de coopération avec l'Afrique, caractérisé par la sincérité, l'égalité de traitement, le bénéfice mutuel, le développement commun, la défense de la justice, l'ouverture et l'inclusion, lequel était un véritable reflet de la solidarité et une source de force pour l'établissement de relations amicales durables. Elle a fait observer qu'à l'orée de l'édification d'un avenir commun dans la nouvelle ère, le monde avait besoin d'un véritable multilatéralisme. Elle était également d'avis qu'il fallait continuer d'œuvrer avec les amis africains à la réalisation d'une vision commune afin que l'esprit d'amitié et de coopération puisse être transmis et perpétué de génération en génération.

9. Une délégation a pleinement soutenu le désir de la population et des gouvernements africains de jouer un rôle actif dans les affaires mondiales. Compte tenu du partenariat entretenu depuis longtemps avec les États d'Afrique, les points de vue de ceux-ci devaient être pris en compte lorsqu'il s'agissait de s'entendre sur des questions intergouvernementales. La possibilité de tirer parti du dividende démographique de l'Afrique, à savoir l'importante population de jeunes qui émergeait en Afrique, a été soulignée. Dans ce contexte, la délégation s'est dite favorable à ce qu'on aide à rehausser le statut de l'Afrique en tant que centre de force indépendant. La popularité croissante du nouveau cadre et du plan d'action pour l'Afrique révélait une vision pour le continent, ainsi que le rôle de l'Afrique en tant qu'acteur de premier plan sur la scène mondiale. La possibilité de travailler avec les données et la base de connaissances en vue de fournir des services consultatifs, de sensibiliser l'opinion et de mener des activités de communication et des campagnes d'information a également été mise en avant. Il a été noté que l'Afrique, continent de prospérité et d'avenir, était en train d'être construite par la jeune génération. Il a été estimé que d'ici à 2050, les jeunes africains deviendraient le groupe de population dont la croissance serait la plus rapide au monde, sachant que le programme mettait l'accent sur l'aide à la conception, dans chaque domaine thématique, d'initiatives fondées sur des politiques et propositions axées sur la jeunesse. Dans un esprit d'optimisme, il a été souligné que la relation avec l'Afrique était ancrée dans une histoire marquée par des événements déterminants et des liens solides d'amitié et d'assistance mutuelle. La délégation s'est dite favorable à ce que l'on continue d'appuyer activement le renforcement des capacités humaines des pays africains, notamment en augmentant le nombre de bourses accordées, en ouvrant des écoles et des antennes d'universités en Afrique et en développant des réseaux de centres d'éducation.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 79/247, le plan-programme du programme 9 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre, engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».